

Décide de nommer un Comité spécial des contributions, composé des membres ci-après et chargé de s'occuper de toutes les questions qui peuvent se poser quant au recouvrement des contributions et de présenter un rapport à la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée:

Le comte CARTON DE WIART (Belgique);
 Sir Frederick PHILLIPS (Royaume-Uni);
 M. C. J. HAMBRO (Norvège);
 M. Štefan OSUSKÝ (Tchécoslovaquie);
 M. A. GUANI (Uruguay).

[Résolution adoptée le 10 octobre 1936 (après-midi).]

14. RÉPARTITION DES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée approuve pour les années 1937, 1938 et 1939, le barème de répartition des dépenses de la Société annexé à la présente résolution.

Barème de répartition des dépenses de la Société pour 1937, 1938 et 1939.

Etats	Unités	Etats <i>Report</i>	Unités
Afghanistan.....	1	Irak.....	3
Union Sud-Africaine.....	16	Iran.....	5
Albanie.....	1	Irlande (Etat libre d').....	10
Argentine.....	23	Italie.....	60
Australie.....	23	Lettonie.....	3
Autriche.....	10	Libéria.....	1
Belgique.....	19	Lithuanie.....	4
Bolivie.....	2	Luxembourg.....	1
Royaume-Uni.....	108	Mexique.....	13
Bulgarie.....	4	Nicaragua.....	1
Canada.....	35	Norvège.....	9
Chili.....	8	Nouvelle-Zélande.....	8
Chine.....	42	Panama.....	1
Colombie.....	5	Paraguay.....	1
Cuba.....	5	Pays-Bas.....	24
Danemark.....	12	Pérou.....	5
République Dominicaine.....	1	Pologne.....	32
Equateur.....	1	Portugal.....	8
Espagne.....	40	Roumanie.....	19
Estonie.....	3	Salvador.....	1
Ethiopie.....	2	Siam.....	6
Finlande.....	10	Suède.....	19
France.....	80	Suisse.....	17
Grèce.....	7	Tchécoslovaquie.....	25
Guatémala.....	1	Turquie.....	10
Haïti.....	1	U. R. S. S.....	94
Honduras.....	1	Uruguay.....	4
Hongrie.....	8	Venezuela.....	4
Inde.....	49	Yougoslavie.....	17
<i>A reporter.....</i>	<u>518</u>	<i>Total.....</i>	<u>923</u>

[Résolution adoptée le 10 octobre 1936 (après-midi).]

15. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Attendu qu'aux termes des deuxième et troisième alinéas de l'article premier du Règlement financier, les membres de la Commission de contrôle sortant à la fin de 1936: M. Osuský et M. Réveillaud, ne sont pas rééligibles;

Attendu qu'en leur qualité respective de président et de rapporteur de la Commission de contrôle, M. Osuský et M. Réveillaud ont rendu d'inestimables services tant à la Commission qu'à la Société des Nations tout entière;

Attendu que par une décision prise le 3 octobre 1930, la Commission de contrôle a été investie du mandat " d'étudier à l'avenir toutes les questions financières qui pourraient se poser à l'occasion des nouveaux bâtiments ";